

LES RÈGLES JURIDIQUES DU RECRUTEMENT

NOUVEAU

**Détail du stage** Code : **SXR1C**Durée : **2,5 jours présentiels + 0,5 jour à distance** Niveau : **Fondamentaux du métier**

Sessions

 **Certaines sessions à distance peuvent commencer avant les dates de sessions annoncées**

VANNES

DELEGATION BRETAGNE

Code IEL :05:SXR1C007

27-29/06/18 [Contact\(s\)](#) [Bulletin d'inscription](#)

TOURS

DELEGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Code IEL :06:SXR1C006

12-14/09/18 [Contact\(s\)](#) [Bulletin d'inscription](#)

PUBLIC VISÉ

Directeur.rice.s des ressources humaines et directeur.rice.s adjoint.e.s des ressources humaines, gestionnaires de carrières, cadres chargé.e.s du recrutement.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une adresse courriel individuelle.

OBJECTIFS

Maîtriser les règles juridiques du recrutement.

CONTENU

- les prérogatives respectives des assemblées délibérantes et des autorités territoriales,
- la déclaration et la publicité des emplois publics,
- les notions d'emploi statutaire,
- les divers modes de recrutement dans la fonction publique pour la nomination aux emplois statutaires,
- la gestion des listes d'aptitude,
- les modalités spécifiques de recrutement (temps non complet, contractuel.le, etc.),
- le stage et la titularisation : la dispense de stage, la rémunération, la reprise des services antérieurs,
- les recours et sanctions en matière de recrutement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- apports théoriques et analyses juridiques,
- études de cas,
- échanges d'expériences,

- cette formation comprend un échange entre stagiaires et/ou l'intervenant.e sous forme d'une e-communauté de stage accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

Ce stage appartient à un ou plusieurs itinéraires

00:I1D18 - CADRE CHARGÉ.E DU RECRUTEMENT

00:I1D21 - CADRE CHARGÉ.E DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET DES CARRIÈRES

[FAQ](#) [Accessibilité](#) [Contact](#) [Mentions légales](#)

/ © 2018 / Centre national de la fonction publique territoriale - 80, rue de Reuilly - CS 41232 -
75578 Paris Cedex 12 Téléphone : 01 55 27 44 00

